

Habitants de la rue de l'ancienne Poste et du quartier du stade, nous avons appris le projet de création d'une extension du cimetière sur la parcelle n°36. Elle comprendrait, sur 310 m², un espace cinéraire pour les cendres des défunts, des concessions de tombes, deux allées, un long mur et deux portes d'entrée sur la rue. Ce projet serait interdit dans les communes de plus de 2000 habitants car il se situerait à moins de 35 m des habitations. Dans les communes plus petites, cette réglementation n'est pas obligatoire. Cette extension pose de nombreux problèmes, notamment d'urbanisme, de salubrité et de sécurité. Elle entraînerait une dévalorisation du quartier et une dépréciation des habitations les plus proches. Les riverains n'ont, à aucun moment, été consultés, alors qu'il s'agit d'engager une décision pour des siècles. Qui voudrait d'un nouveau cimetière à l'entrée de sa maison ? Cette parcelle pourrait être aménagée comme jardin d'accueil, sans surcoût et sans modification du terrassement actuel. Cette alternative a été considérée comme « une très bonne idée » par le maire, qui ne souhaite pas pour l'instant revenir sur la décision municipale de réaliser un cimetière à cet endroit. Quant à la création d'une extension du cimetière ailleurs, elle serait possible sur d'autres emplacements. Nous avons informé les autorités préfectorales, départementales et intercommunales de ce refus et de l'absence de concertation. Si comme nous, vous souhaitez que la sous-préfète de la Haute-Garonne s'oppose à ce projet en raison de l'existence d'alternatives, vous pouvez lui écrire ou nous contacter par le site Internet www.cassagnabere.fr où vous trouverez plus d'explications.

Projet de la mairie

Plan établi par les riverains en l'absence de communication de plan officiel

Projet d'alternative des riverains

Trait d'union entre le village et le cimetière

